

[Accueil](#) > [La veille](#) > [Blog](#)

De nouveaux droits pour déposer

La communauté scientifique a de nouveaux droits pour déposer et diffuser ses publications en libre accès ! Grâce à la loi pour une République Numérique, adoptée en octobre dernier, tout chercheur peut déposer dans HAL (et donc dans HAL Université Grenoble Alpes) le texte intégral d'un article dans sa version finale dans un délai maximum de 6 ou 12 mois.

Un des articles de la loi, l'article 30, permet plus largement la diffusion en libre accès des publications scientifiques : Un auteur peut « mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert » la « version finale acceptée pour publication » de tout article « scientifique issu d'une activité de recherche financé au moins pour moitié » par des fonds publics, et publié dans une revue, et ce, quel que soit le contrat signé avec son éditeur. « Le délai maximum » de cette mise à disposition est « de 6 mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales »

Il s'agit d'une avancée majeure.

Le service [support](#) est là pour aider chercheurs à déposer leurs publications dans HAL Université Grenoble Alpes. N'hésitez pas à le solliciter.

Un autre article, l'article 38, concerne également la recherche : dès que les décrets d'applications seront publiés, il permettra « l'exploration », la fouille de texte ou Text Data Mining (TDM) et de données dans des corpus constitués. Pour plus d'information :

- L'intégralité de la **loi**
- Le **billet de Lionel Maurel**

Mise à jour le 20 février 2017